Compte rendu du comité syndical du 18 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi 18 février 2019 à 20h le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente, à la Maison de Pays.

Nombre de délégués titulaires présents : 12

Nombre de délégué suppléant présent : 1

Date de convocation du comité : 12 février 2019

Présents : MARTIN Jean-Claude, PIROT Valérie, SCHMIDT Stéphanie, ADOR Sylvie, DELORME Noëlle, ABEL François, ARDIN Gilles, CLERC Gyliane, PERDRIX Marie-Luce, COLLINET Alain, PERCEVEAUX Michelle, FROELIG Pierre, Evelyne CHARVIER.

Absents : VIVIANT Gilles, DEL GATTO Laurent, LONCHAMBON Valérie, ARCHINARD Jacques, PERNOUD Nicole, GERMAIN Jean-Luc.

Madame Noëlle DELORME a été élue secrétaire de séance.

1- Approbation du PV du comité syndical du 17 décembre 2018

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité dans la mesure où il est rajouté que la Présidente a indiqué aux conseillers syndicaux présents que la délibération pour le transfert du siège social du SIPA (transfert de la maison de pays vers le pôle) délibérée lors de la séance du 22 octobre 2018, n'a pas été prise. Les services du SIPA risquent de s'étoffer et il est probable qu'un service s'installe à la maison de Pays.

2- Tarifs de location des salles

Madame la Vice-Présidente, Valérie PIROT expose qu'après deux années d'utilisation des bâtiments dont dispose le SIPA, et plus particulièrement l'utilisation des salles de réunions par les services mais aussi par les associations, les collectivités du territoire et d'autres structures, il convient de déterminer les contributions dues liées à ces utilisations.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'appliquer les tarifs suivants pour la location des salles du Pôle Culturel et Sportif du pays d'Alby mais aussi à la salle de réunion de la maison de Pays.

Location des salles :

	Référence salle			Tarif ½ j	Tarif Journée
Localisation		**Surface**	**Capacité**	**8h/12h ou 13h30/17h30 ou 18h/22h**	**8h /17h30**
Le Pôle	Intermède	61 m²	Jusqu'à 25 places	50.00 €	90.00 €
Le Pôle	Raymond GRUFFAZ	91 m²	Jusqu'à 50 personnes	60.00 €	100.00€
Le Pôle	Réunion 2ième étage	49 m²	Jusqu'à 18 places	50.00 €	90.00 €
Maison de Pays	Salle du comité syndical	99.50 m²	Jusqu'à 50 personnes	60.00 €	100.00 €

Le comité syndical adopte à l'unanimité les tarifs exposés pour les locations de salles dont le SIPA a la gestion.

3- Mandat au CDG 74 pour le renouvellement du contrat groupe de prévoyance

Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.
Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.
L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités de la Haute-Savoie et leurs agents dans un seul et même contrat.
Le Centre de gestion de la Haute-Savoie a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et en 2013 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance. Ce contrat sera conclu pour une durée de 6 ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025.
Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.
A l'issue de la consultation, les modalités et les conditions tarifaires de l'offre retenue seront présentées aux collectivités.
Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant définitif de la participation qu'elles compteront verser à leurs agents.

Par délibération du 27 février 2017, le comité syndical a décidé d'adhérer au contrat proposé par le CDG 74 et d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance (risques liés à l'incapacité de travail et à l'invalidité) à concurrence de 7 euros pour un agent à temps plein (proratisé en fonction du temps de travail).

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical que le SIPA se joigne à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie va engager.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- **de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,**

- **de prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie à compter du 1er janvier 2020,**

4- Annexe Canton Chante à la convention signée avec l'Ecole de Musique du Pays d'Alby

Madame la Présidente rappelle que par délibération du 22 octobre 2018, les termes de la convention pluriannuelle de financement entre le SIPA et l'école de musique du Pays d'Alby ont été approuvés.

Elle propose aux membres du comité syndical de valider les termes de l'annexe n° 1 à cette convention qui permettra une participation financière pour le projet « Canton Chante » qui vise à développer l'éveil musical des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire.
Pour mémoire, la participation de l'ex CCPA pour le projet « canton chante » était de 25 000 € par an.
Aujourd'hui la participation du SIPA serait de 13 702 € par an. A cette somme se rajoutent les parts des communes de Saint Félix et de Mûres conformément aux termes de la convention intervenue entre elles et le SIPA, soit 5847 €.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité les termes l'annexe n°1 de la convention avec l'Ecole de Musique du Pays d'Alby.

5- Convention générale de recours aux services de remplacements et de missions temporaires par le CDG 74 :

Les dernières mutations de personnel ont montré les difficultés et les délais de mise en œuvre pour les recrutements d'agent.
Le CDG 74 propose la mise à disposition d'agents pour répondre aux besoins temporaires des services du SIPA en assurant le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou en accomplissant des missions ponctuelles ou saisonnières

Il est proposé aux membres du comité syndical de valider les termes du projet de convention qui avait été annexé au mémoire.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité les termes du projet de convention générale de recours aux services de remplacements et de missions temporaires par le CDG74.

6- Questions diverses

Fin de la séance 21h15

La Présidente,

Marie-Luce PERDRIX